

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :

409-2020 modifiant le règlement de zonage #356-2011

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 9 mars 2020, le conseil a adopté le premier projet de règlement concernant le zonage # 409-2020 modifiant le règlement de zonage #356-2011.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 juillet 2020 à 19 h 00 heures à la salle du conseil au 1 rue Aggée-Pelletier à Saint-Robert. Lors de cette assemblée, Monsieur le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. De plus, compte tenu que le projet des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire, la personne chargée de présenter le projet de règlement identifiera expressément la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes à demander, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, que tout règlement contenant les dispositions visées est soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité au 666 chemin de Saint-Robert à Saint-Robert les jours ouvrables de la semaine soit du :
Du lundi au jeudi : 9 h 00 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 00
4. QUE dû à la situation découlant de la COVID-19 et l'interdiction de rassemblement et que conformément à l'arrêté n°2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 de substituer la tenue d'une assemblée de consultation publique par un appel de commentaires écrits.
QUE toute personne désirant commenter ce projet de règlement pourra le faire par écrit pendant une période de 15 jours qui **débutera le 22 juin 2020 et se terminera le 6 juillet 2020 à 13h.**
5. QUE ces commentaires écrits devront être transmis soit par courrier ou par courriel de la façon suivante :

Mme Nathalie Lussier, directrice générale/secrétaire-trésorière
Commentaires écrits – dérogation mineure #81-2020
Municipalité de Saint-Robert
666 chemin de Saint-Robert (Québec) J0G 1S0
ou à direction@saintrobert.qc.ca

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

6. Le projet de règlement proposé contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné le 22 juin 2020



Nathalie Lussier,
Directrice générale/secrétaire-trésorière